

AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en application des articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural

DIRECTION GENERALE
Avenue de la Libération
CS 20017
34107 Manosque Cedex
Tél : 04 88 78 00 00
E-mail: safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 380 302 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

SERVICES DEPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence
Avenue de la Libération
CS 20017
34107 MANOSQUE CEDEX
Tél : 04 88 78 00 04
E-mail: dds04@safer-paca.com

Hautes-Alpes
Maison de l'Agriculture
2 rue Paul Aubert
35000 GAP
Tél : 04 88 78 00 05
E-mail: dds05@safer-paca.com

Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APOLLO
3ât A - 5ème Etage
54-68 Av. Valéry Giscard d'Estaing
CS 93254
36205 NICE CEDEX 3
Tél : 04 88 78 00 06
E-mail: dds06@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B, ZI Les Milles
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél : 04 88 78 00 13
E-mail: dds13@safer-paca.com

Var
La Gueiranne
Route du Vieux Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 88 78 00 83
E-mail: dds83@safer-paca.com

Vaucluse
Maison de l'Agriculture - Agroparc
97 Rue des Meinajaries
CS 70013
84918 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 88 78 00 84
E-mail: dds84@safer-paca.com

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur informe qu'elle a procédé à la rétrocession des biens immobiliers précisés ci-après :

AS 13 25 0059

RS 13 25 0235 01

Commune de LAMBESC (13) – Surface sur la commune : 1 ha 26 a 08 ca

'SEISSON EST' : CE - 47, 48, 142, 146

- superficie totale : 1 ha 26 a 08 ca

au GFA DE SAN PEYRE, domicilié 700 Chemin de San Peyre Domaine San Peyre, 13410 LAMBESC,
pour un prix de 20 000,00 € + frais d'intervention SAFER

Profession : GFA - Groupement foncier agricole

Motif de l'attribution : Restructuration parcellaire en contiguïté de l'exploitation de M. Sébastien LEZAUD, âgé de 48 ans et installé avec la Dotation Jeune Agriculteur, mettant en valeur une surface équivalente à 0,99 Seuil de Référence en trufficulture, oléiculture et viticulture, portée à 1 après attribution. Conformément aux dispositions de l'article R. 142-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'attribution a tenu compte de la contiguïté du bien avec un lot culturel de près de 7 ha de l'exploitation, permettant une amélioration de sa structure parcellaire, ainsi que de la nature du terrain, particulièrement adaptée au projet de plantation porté par le bénéficiaire. L'acquisition se fera par l'EARL DE SAN PEYRE en tant que bailleur. S'agissant de la vente d'un bien relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L 641-13 du Code rural et de la Pêche Maritime, l'acquéreur s'engage, conformément à l'article L 142-5-1 (1er alinéa du Code Rural et de la Pêche Maritime) à poursuivre ce mode d'exploitation pour une durée minimale de 6 ans.

A LAMBESC, le

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage
pendant le délai légal de 15 jours)

Posté par la SAFER le 29/01/2026



Laurent VINCIGUERRA
Directeur Général Délégué

